

Epicerie Sociale et Solidaire

Charte des Partenaires

La présente charte a pour objectif de formaliser les conditions dans lesquelles l'Epicerie Sociale et Solidaire a été co-élaborée avec l'ensemble des partenaires qui ont adhéré au projet.

La Ville de Reims et la Banque Alimentaire de la Marne se sont engagées conjointement pour la création d'une Epicerie Sociale et Solidaire pour 2010, année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Généralement, l'épicerie est gérée par un collectif d'associations – elle s'appelle alors solidaire – mais le choix a été fait à Reims d'un portage juridique et financier par le CCAS en partenariat fort pour l'exploitation avec le tissu associatif local déjà distributeur de denrées, en liaison avec la Banque Alimentaire.

Pour concrétiser cette collaboration très étroite entre le CCAS et les associations, il a été décidé de l'appellation suivante :

Epicerie Sociale et Solidaire de Reims

Le fonctionnement de l'Epicerie Sociale et Solidaire de Reims reposera donc sur la présence du coordonnateur du CCAS et des bénévoles qui animeront la vie du lieu.

En développement continu, ce mode d'aide alimentaire conjugue les atouts de l'insertion et de l'autonomie qui sont aujourd'hui les corollaires de l'aide alimentaire.

Malgré tous les efforts déployés depuis quelques années pour améliorer les conditions de distribution alimentaire sur Reims, l'unanimité s'est faite, au cours du premier Comité de Pilotage, pour que l'Epicerie Sociale et Solidaire favorise l'application des notions suivantes :

- aide alimentaire et mieux se nourrir
- aide alimentaire et accompagnement
- aide alimentaire et intégration sociale
- aide alimentaire et liens sociaux

Par ailleurs, elle permet à l'ensemble du tissu social local d'unir ses efforts dans la lutte contre l'exclusion (Fournisseurs, Collectivités Territoriales, Travailleurs Sociaux, Associations...).

En effet, l'Epicerie Sociale et Solidaire répond aux **objectifs suivants** :

- Apporter une aide alimentaire permettant aux personnes accueillies de mieux s'alimenter en proposant un libre choix des denrées (respect des goûts et des envies) en contrepartie d'une participation financière modique.
- Permettre un accompagnement personnalisé, facilité par un accueil convivial, par la rencontre et le partage d'activités communes ; ceci dans le but de recréer du lien et de dépasser la dimension alimentaire de l'aide apportée grâce à un lieu de soutien et de « resocialisation » où le rapport humain est privilégié.

En ce sens, la philosophie de l'Épicerie Sociale et Solidaire de Reims est de dépasser l'assistance pour tendre vers l'autonomie tout en proposant aux accueillis des actions collectives, éducatives et variées.

Les **préconisations** pour un respect de la dignité, un passage du don à l'échange sont les suivantes :

- ✓ Offrir un crédit d'achat non utilisable en une seule fois sous la forme d'une participation financière.
- ✓ Plafonner la participation à 10 % de la valeur des produits d'alimentation fournis par la Banque Alimentaire (et à 30 % du coût pour les autres dont les produits d'hygiène).
- ✓ Laisser le libre choix des produits mis à disposition tout en veillant à la constitution d'un panier tendant à l'équilibre nutritionnel.
- ✓ Contractualiser avec la personne un projet personnalisé, en lien avec le travailleur social : l'aide alimentaire constituant un **moyen d'insertion sociale**.
- ✓ Favoriser la réciprocité : participation aux « réunions des bénéficiaires », sollicitation des diverses connaissances des personnes accueillies dans le cadre des ateliers par un échange de savoir-faire et de cultures.

Les acteurs partenaires

La Ville de Reims

Le Centre Communal d'Action Sociale de Reims

Le Conseil Général de la Marne

La Banque Alimentaire de la Marne

La Croix Rouge Française

L'Entraide Protestante de Reims

La Société de Saint-Vincent de Paul, Conseil Départemental de la Marne

SOS Bébés

L'ASERCA

Chaque partenaire signataire, en fonction de ses compétences, s'engage à participer au fonctionnement de l'Épicerie Sociale et Solidaire à travers ses bénévoles dans le respect de la présente Charte.

La validation de l'engagement de tout autre partenaire ultérieur sera du ressort du Comité de Pilotage.

Signée à Reims le 18 octobre 2010

Pour la Ville de Reims,
Mme la Maire,

Pour le Centre Communal d'Action Sociale,
Le Vice-président,

Adeline HAZAN

Stéphane JOLY

Pour le Département de la Marne,
Le Président,

Pour la Banque Alimentaire de la Marne,
Le Président,

Monsieur René-Paul SAVARY

Monsieur Gérard SIGNORET

Pour la Croix Rouge Française,
Délégation locale,
Le Président,

Pour l'Entraide Protestante de Reims,
Le Président,

Monsieur Jean-Pierre DELISLE

Monsieur Rémi KRUG

Pour la Société de Saint-Vincent
de Paul, Conseil Départemental
de la Marne
Le Président,

Pour SOS Bébés,
La responsable,

Monsieur Pierre BONHOMME

Madame Danielle JOLY

Pour l'ASERCA,
Le Président,

Pour la Croix Rouge Française,
Délégation départementale,
Le Président,

Monsieur Ahmed TARA

Monsieur Jean-Luc GEOFFROY